

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société 3XO et de son client dans le cadre de la vente des marchandises et des services suivants :

- Matériel Informatique
- Maintenance Informatique
- Développement Informatique
- Hébergement de Site Internet
- Conseil Informatique

Toute prestation accomplie par la société 3XO implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société 3XO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société 3XO serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 60% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises, sauf mention contraire sur la facture

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société 3XO une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société 3XO

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société 3XO conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société 3XO se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque de transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société 3XO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de PARIS

Clause n° 12 : Graphisme

Tout devis comprenant des prestations graphiques se base sur une durée d'environ 25 heures. Nous feront 3 propositions graphiques au client. Au delà de cette limite, une facturation supplémentaire pourra être exigée





CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE de 3XO

Hébergement

1. Objet

- 1.1. L'Hébergeur 3xo fournit un service d'hébergement du site WEB du client " exemplefictif.fr " sur ses serveurs, ainsi que de serveurs DNS pour les mails.
- 1.2. Les serveurs et services associés font l'objet d'une description sur notre site internet .
- 1.3. Le présent contrat a pour OBJET de permettre au client la mise en ligne sur les réseaux de l'Internet, et sous sa seule responsabilité, d'un site WEB lui appartenant.

2. Accès au serveur

- 2.1. L'Hébergeur 3xo s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose.
- 2.2. L'Hébergeur 3xo se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

3. Assistance

L'Hébergeur 3xo met à la disposition du client une assistance technique par courrier, téléphone, télécopie ou Email.

4. Prix des services, facturation, règlements

- 4.1. Les prix des loyers et prestations proposés sont ceux figurant sur notre site internet; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros, d'avance et à réception de la facture, pour une période mensuelle, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période.
- 4.2. Les prix des loyers payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

5. Responsabilité

5.1. L'Hébergeur 3xo ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services qu'il fournit aux objectifs particuliers que le client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès non seulement aux informations mises en ligne sur le site de l'Hébergeur, mais également au service technique de Email de l'Hébergeur.

5.2. En aucun cas l'Hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ ou diffusés sur le ou les sites du client;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur;
- de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non-règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.

– En cas de suspension pour non règlement un message du type : "site suspendu pour non règlement des prestations d'hebergement" sera affiché sur la page web du client hebergé chez 3xo.

5.3. Le client devra garantir l'Hébergeur de toute condamnation éventuelle à ce titre.

5.4. En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, l'Hébergeur ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes;
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier;
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place;
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client;
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confiden-

tiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

Les contenus pornographiques, les contenus interdits aux mineurs doivent être protégé par un disclaimer. Les contenus à caractère haineux ou diffamatoires, le stockage de fichiers sons (type MP3), fichiers médias, logiciels piratés, sites warez, logiciels shareware/freeware sont interdits sur les sites hébergés par 3xo.

Les sites pour public adulte, sont autorisés, à la condition express, que le dit site soit étiqueté ICRA. Les sites pour public adulte non étiqueté, sans disclaimer et ne respectant pas la législation française seront automatiquement, et immédiatement suspendu sans aucun avis.

6. Cas de force majeure

6.1. Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

6.2. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

7. Durée, renouvellement et dénonciation du contrat

Le contrat est conclu pour une durée annuelle qui commence à courir à compter de la date de signature des présentes.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

Toute dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

3xo au plus tard 3 mois avant la date anniversaire du contrat.

Le contrat d'hebergement est considéré comme signé à partir du moment où le client a confié ses noms de domaine à 3xo.

8. Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

9. Exécution du contrat

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

10. Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, l'Hébergeur de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de son équipement, etc.).

11. Fin du contrat

À la fin du contrat pour quelque raison que ce soit, l'HÉBERGEUR fournira sans frais au client toutes les informations nécessaires à la migration.

12. Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

